

L'e-invoice: la facture électronique pour tous

La facturation électronique légale passe depuis déjà un certain nombre d'années comme le moyen d'économiser des frais en automatisant les processus administratifs de l'entreprise. Principalement pour les grandes entreprises, la transcription d'une directive européenne dans la législation belge en janvier 2004 fut l'occasion de réaliser un certain nombre de projets d'e-invoice. Cela fait à présent quelques années que Cebeo accumule de l'expérience dans le domaine de l'e-invoicing. **Cebeo ne veut cependant pas limiter les avantages de la facturation électronique aux seuls gros clients, mais veut également les mettre à disposition de tous les clients désirant automatiser le traitement des factures entrantes.** Cela demande peut-être un peu d'explications. C'est pourquoi nous allons examiner en détail les tenants et aboutissants de la facturation électronique.

"En automatisant ce processus de contrôle et d'approbation, on évite du travail manuel et cela permet déjà de réaliser des économies."



Freddy Spanhove

Qu'est qu'une facture électronique, en quoi consiste la facturation électronique et quelle en est l'utilité ?

Freddy Spanhove: "Ce n'est rien de plus que la forme électronique de la facture papier. On parle de facturation électronique lorsqu'on n'envoie plus qu'une facture électronique et donc plus d'exemplaire en papier. Cela porte parfois également le nom de e-invoicing dématérialisé. L'avantage, c'est que les informations de la facture sous forme électronique peuvent être traitées électroniquement. Elle peut par exemple être mémorisée dans le système comptable. La plupart du temps un contrôle électronique et une approbation précèdent la comptabilisation de la facture. En automatisant ce processus de contrôle et d'approbation, on évite du travail manuel et cela permet déjà de réaliser des économies."

Une facture est cependant un document juridique. Qu'en est-il précisément des dispositions légales en ce qui concerne la facturation électronique ?

Freddy Spanhove: "Les conditions de la facturation électronique se sont fort assouplies depuis la transcription de la directive européenne 2001/115/EC dans la législation belge, le 28 janvier 2004. Je vous en énumère brièvement les principales conditions. Tout d'abord, le fournisseur et le client doivent convenir entre eux d'échanger des factures électroniques. En pratique, cela signifie par exemple que les deux parties signent ensemble une convention. Une telle convention fait d'ailleurs partie de la procé-

cebeo
e-intégration

Le client n'a qu'un pas à franchir pour automatiser ses processus administratifs internes et faire ainsi des économies !

Comment se lancer dans e-invoicing?

Cebeo a créé un site web pour guider les clients: <http://bzb.cebeo.be/e-invoice>. Ce site met en avant tous les aspects de l'e-invoicing et contient la procédure d'inscription pour le client.

La première étape pour le client revient à adresser une demande à Cebeo afin de pouvoir recevoir les factures électroniquement plutôt que sous forme papier. Pour cela il faut que le client introduise toutes les données indispensables sur une page web: les informations concernant l'entreprise, le format (BMF100, XML, PDF) ainsi que le canal (webinterface Certipost, inté-

gration Certipost ou Isabel) au travers duquel on désire recevoir les factures. Après acceptation par l'administration clients de Cebeo, les deux parties signent une convention.

Enfin, Cebeo avertit Certipost qui crée alors un compte et informe le client quant à la suite de la procédure.



e-services Cebeo
des solutions flexibles
sur mesure !

cebeo.be
e-shop

gration Certipost ou Isabel) au travers duquel on désire recevoir les factures. Après acceptation par l'administration clients de Cebeo, les deux parties signent une convention.

Enfin, Cebeo avertit Certipost qui crée alors un compte et informe le client quant à la suite de la procédure.

Authenticité et intégrité, qu'est-ce que cela signifie en langage ordinaire?

Freddy Spanhove: "La notion d'authenticité signifie que l'origine de la facture doit être clairement déterminée et que n'importe qui ne puisse pas établir une facture au nom de Cebeo et la mettre sous forme électronique dans sa comptabilité. Par intégrité on entend que le contenu de la facture reste garanti et que personne n'ait modifié le contenu de la facture, les lignes de la facture, les montants ou d'autres données.

Il est également indispensable que les données qui garantissent l'authenticité de l'origine et l'intégrité du contenu soient conservées. Une dernière condition importante est que la facture puisse être consultable durant un délai raisonnable dans un format lisible."

Cela ne semble pas évident de pouvoir satisfaire à toutes ces conditions.

Freddy Spanhove: "Il existe des solutions qui réduisent la complexité de l'e-invoicing jusqu'à un simple échange de document. Je pense en cela à l'envoi d'un e-mail ou l'exécution d'un virement électronique, toutes choses dans lesquelles la plupart des gens ont de l'expérience."

Est-ce que cela se résume alors à la simple réception de factures via e-mail?

Freddy Spanhove: "Non, pas du tout, parce qu'un simple e-mail ne répond pas aux conditions d'authenticité et d'intégrité. L'e-invoicing doit se passer selon les règles de l'art. C'est la raison pour laquelle Cebeo travaille depuis déjà assez longtemps avec Certipost. Il s'agit d'un acteur qui possède tout le know-how tant du point de vue juridique que technologique pour échanger des factures électroniques conformément à la législation."

De quelle manière le client peut-il alors recevoir ses factures électroniques?

Freddy Spanhove: "Il y a trois possibilités, en fonction des possibilités IT du client. Je vais vous les énumérer. D'abord, il y a des clients qui sont reliés à Isabel via 'Isabel suite', un système d'e-banking largement répandu. Outre cette fonction de base, on peut également opter pour un module permettant l'échange de factures électroniques. Grâce à celui-ci on peut dans un premier temps visualiser les factures électroniques. De plus, on peut exporter les factures pour pouvoir ensuite les importer et les traiter dans le package de comptabilité. Etant donné que Certipost dispose d'un gateway (une passerelle) vers Isabel, les utilisateurs d'Isabel peuvent sans problème recevoir les factures envoyées par Cebeo via Certipost.

Pour les clients qui ne disposent pas de ce logiciel, Certipost a prévu une application web gratuite. Lorsqu'une facture est disponible sur le système, l'utilisateur est averti via e-mail et il peut alors, après s'être fait reconnaître par le système, télécharger et continuer le traitement de la facture.

La troisième possibilité consiste à créer une connexion avec Certipost. Cela se fait via le Bizconnector, un petit logiciel permettant au client d'échanger automatiquement des factures ou des documents en général sur le réseau. De cette manière, les factures entrent dans le système informatique où leur traitement se produit de manière automatique.

La plupart du temps, la facture doit cependant parcourir un processus d'approbation avant qu'elle ne soit comptabilisée. C'est ainsi qu'elle est par exemple comparée à la commande ou au bon de livraison. Si les numéros



Qui se trouve derrière Certipost?

Certipost est une association entre La Poste et de Belgacom qui se consacre à l'échange de documents électroniques. Certipost a créé Certione, un 'message hub' qui permet de réaliser cet échange de manière sécurisée.

Cebeo est connecté à cette plate-forme et envoie via ce canal des factures électroniques vers les clients.

Certipost fait d'ailleurs plus que simplement transférer les documents de manière sécurisée. L'entreprise offre en effet également des services pour l'archivage exigé légalement en conservant les factures online et en fournissant également périodiquement un CD-ROM comprenant les factures sauvegardées de manière légale.

d'article, les numéros de bon de commande, les numéros des lignes du bon de commande sur la facture correspondent à ceux de la commande originelle, le traitement des factures se déroule entièrement automatiquement. Cette façon de faire entraîne d'importantes économies de coûts. Au cas où une anomalie se présentait – le risque est minime – les personnes compétentes sont à même de résoudre le problème.

Conclusion: en automatisant le processus de traitement administratif des factures, vous faites des économies au niveau des coûts, créant ainsi une importante valeur ajoutée pour l'entreprise."

Si j'entends bien, l'e-invoicing est un must?

Freddy Spanhove: "Toute entreprise qui travaille en tenant ses dépenses à l'oeil passera tôt ou tard à l'e-invoicing. C'est également une question de vision à long terme. Les économies commencent au moment où l'entreprise opte pour l'e-invoicing. Vous créez ainsi également une plus-value pour les activités opérationnelles de l'entreprise."

Quelle est la raison pour laquelle un client souhaiterait s'embarquer dans l'e-invoicing avec Cebeo?

Freddy Spanhove: "Cebeo possède beaucoup de produits ayant une très faible valeur dans sa gamme. Cela représente dès lors un grand nombre de lignes de facture et cela demande beaucoup de travail manuel au moment du contrôle de la facture et de sa comptabilisation. Les clients de Cebeo peuvent dès lors réaliser à ce niveau une importante valeur ajoutée. Si on ajoute à cela les trois ans d'expérience de Cebeo dans le domaine de l'e-invoicing, nous représentons donc un partenaire idéal avec lequel se lancer dans la facturation électronique.

Le pas à franchir pour les clients n'est pas très important, grâce à la flexibilité que nous offrons dans les possibilités de choix quant à la solution e-invoice adaptée. Le client n'est pas non plus lié au format standard BMF100 que nous générons depuis notre système. Il peut donc sans frais sup-



plémentaires opter pour un standard XML ou même pour un format PDF légal. La traduction vers un format SAP IDOC ou tout autre format spécifique au client peut se faire via le service de traduction de Certipost."

Cebeo pratique-t-il lui-même l'e-invoicing des factures entrantes?

Freddy Spanhove: "Nous lançons cette année un projet pour les factures entrantes.

Nous avons, nous aussi, parcouru le cheminement qui figure ci-dessus et nous sommes arrivés à la conclusion logique que l'e-invoicing représente une belle opportunité pour l'entreprise. Nous apporterons d'ici peu les adaptations nécessaires à notre système de comptabilité central. Cela nous permettra de mémoriser et de traiter les factures entrantes. En outre, nous prévoyons encore d'installer un système électronique d'approbation qui remplacera notre système actuel. Le nouveau système avertira les bonnes personnes qu'une facture doit être approuvée. Il comprend également la programmation permettant de comparer la facture avec la commande d'achat et la note d'envoi électronique."

Quelle est votre conclusion générale à propos de Cebeo et de l'e-invoicing ?

Freddy Spanhove: "La technologie est disponible et Cebeo est à même de livrer les données sous forme de factures électroniques. Le client n'a qu'un pas à franchir et grâce à la facturation électronique il pourra automatiser ses processus administratifs internes et faire ainsi des économies."

Vous trouverez plus d'information sur l'e-invoicing sur les sites suivants:
<http://bzb.cebeo.be/e-invoice>
<http://www.certione.be>
<http://www.isabel.be>

Que coûte l'e-invoicing?

Le prix de l'e-invoicing dépend de la solution choisie. Par la webinterface de Certipost gratuite, le client reçoit un message de notification et peut après transférer la facture dans les formats BMF100, PDF et le standard XML de Certipost. Les factures restent disponibles online durant trois mois. Le client doit lui-même sauvegarder la facture localement pour l'archivage. A condition que le client fasse un petit investissement, il peut profiter d'une intégration complète avec Certipost via le Bizconnector. En plus avec l'intégration on peut opter pour une traduction des et aux autres formats spécifiques. Enfin, il est également possible de choisir le système d'archivage de Certipost. On reçoit alors par trimestre un CD-ROM contenant toutes les factures reçues ainsi qu'un logiciel permettant de les consulter et de les imprimer. Celui qui opte pour la solution avec Isabel et désire importer les factures dans le package de comptabilité peut utiliser le 'module d'exportation de facturation' moyennant paiement. Les informations exactes sont disponibles auprès d'Isabel.

